

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ
Abonnement payable d'avance.
Canada—Excepté cité de Québec... 75c.
Cité de Québec et pays étrangers... 1.50
Tarif des annonces 10c. la ligne. Annonces classifiées lo. du mot minimum .50 sous.
Pour abonnement et annonces écrire au "Bulletin de la Ferme", 111 Côte de la Montagne, (Édifice Morin) Québec Casier postal 129—Télép. 4297

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION
111 CÔTE de la MONTAGNE 111
QUÉBEC

RÉDACTION ET COLLABORATION
Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.
Elle est rédigée par un comité de techniciens et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de correspondants de diverses institutions agricoles. Toute collaboration est sujette au contrôle du directeur.
La correspondance concernant la rédaction doit s'adresser au Directeur du "Bulletin de la Ferme", Casier postal 129, Haute-Ville, Québec.

Volume XII

QUEBEC, LE 24 AVRIL 1924

Numéro 17

Page de la Coopérative Fédérée de Québec

CHOSSES ET AUTRES

Fabriques expédiant à la coopérative. Environ deux cents nouvelles fabriques (Bulletin de la semaine dernière) sont venues, au cours de la saison 1923, grossir le chiffre déjà imposant de nos expéditeurs de beurre et de fromage.

Le moment est venu, croyons-nous, où toutes les fabriques jusqu'ici indifférentes ou réfractaires, doivent entrer dans le mouvement général.

Les fabriques qui vendent leur beurre ou leur fromage en dehors de la Coopérative n'auront bientôt plus d'autre alternative que la suivante: Accepter des prix basés sur ceux de la Coopérative... (c'est peut-être déjà un fait accompli).

Or donc, tout ce qui contribue à abaisser les prix à la Coopérative dont leur abstention, — contribue à abaisser leurs propres prix.

Patrons, fabricants, qui n'expédiez pas à la Coopérative, faites maison nette cette année des intérêts particuliers — ce sont eux les fautifs — qui vous ont empêchés jusqu'à ce jour de connaître les bienfaits de la Coopération.

Les prix actuels du marché du beurre et du fromage ne vous autorisent pas ce luxe de continuer à nourrir des parasites qui trop souvent se sont imposés à vous sous de trompeuses apparences.

Libérez-vous enfin de leur étreinte.

Venez grossir les rangs du plus grand nombre de ceux qui pratiquent le même métier que vous; les rangs des meilleurs patrons et fabricants de cette province. Vous serez reçus avec joie parmi eux, et vous vous sentirez plus à l'aise aussi.

Augmentation d'arrivages. Avec l'augmentation du nombre des expéditeurs à la Coopérative, l'an dernier, il y a eu aussi augmentation sensible des arrivages de beurre et fromage.

Beurre: Pourcentage d'augmentation sur l'année précédente (1922) 11%.

Fromage: Pourcentage d'augmentation sur l'année précédente (1922) 35%.

Qu'une augmentation semblable se produise en 1924 pour les arrivages de fromage surtout (35%), et la Coopérative détiendra la presque totalité de la production de cette province.

Le principe éminemment coopératif qui consiste à "empêcher les producteurs de se faire concurrence entre eux et provoquer la concurrence des acheteurs" pourra alors s'appliquer dans toute son étendue.

Si nous ne réussissons pas à influencer le marché mondial du fromage, nous aurons du moins:

1o: La certitude de ne pas le déprécier davantage;

2o: Le moyen de tirer le meilleur parti possible de notre production.

Loi désirée depuis longtemps. D'une correspondance entre les honorables MM. Caron et Galipeault au sujet d'un M. C., nous extrayons ce qui suit:

"Si M. C. voulait consulter les minutes de toutes les assemblées de la Société d'Industrie Laitière, depuis quinze ans, il y verrait qu'à chaque année, lors de la réunion annuelle de cette société, devant des centaines et des centaines de cultivateurs comme lui, les membres de cette association, de même que l'assistance entière, ont passé chaque fois, des résolutions demandant instamment au gouvernement de passer une loi pour le paiement du lait par le gras, aux fabriques.

Ce n'est qu'après ces instances répétées, pendant quinze ans, que le gouvernement, réalisant tout l'avantage d'une semblable loi, — non seulement au point de vue de la justice qu'il y a à garder entre les différents patrons qui fournissent du lait plus ou moins riche, — mais surtout au point de vue de l'amélioration des troupeaux qui suivra nécessairement la constatation que l'on pourra faire de la richesse du lait de chaque animal sur une ferme, que le gouvernement, dis-je, a décidé de passer cette mesure."

Marché fermés ou difficiles à conserver. "La fermeture du marché des Etats-Unis nous a enlevé un avantage considérable pour la vente de nos produits. Nous avons encore heureusement le marché anglais, qui peut absorber une immense quantité de produits laitiers de toutes sortes. Il s'agit de les faire de première qualité, pour rencontrer la concurrence de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et non seulement de conserver mais d'augmenter notre emprise sur le marché anglais.

Intervention gouvernementale. "M. C. se scandalise de l'intervention du gouvernement dans la matière. S'il veut bien lire la brochure sur l'industrie laitière, dans l'Australie et la Nouvelle-Zélande, que je vous mets sous pli et que je vous prierais de lui communiquer, avec la présente lettre, il verra jusqu'à quel point les gouvernements de ces pays dirigent et contrôlent l'industrie laitière. Il s'apercevra qu'il ne se fait rien, là-bas, sans que le gouvernement intervienne. Ainsi, les fabriques ne sont construites que sous la direction de l'administration; l'on n'a pas le droit d'employer un seul morceau de bois dans la construction et celle-ci doit être faite en ciment, en briques et en tuiles. Le gouvernement fait du contrôle laitier, détermine la quantité de gras que chaque vache rapporte, et loin de donner des octrois aux cultivateurs pour leurs fabriques, il leur fait payer pour chaque service qu'il leur rend. Ainsi M. C. pourra voir, dans la brochure, que le contrôle laitier, en Australie, coûte aux cultivateurs, un "shelling" par vache, et que tous les cultivateurs de ce pays versent, chaque année, au gouvernement, une somme considérable en droits de toutes sortes, pour rembourser au trésor public ce qu'il a fait dans leur intérêt, pour l'organisation de l'industrie."

Dix millions de plus. "M. C. me concédera, je l'espère, un peu d'expérience en agriculture, dans le domaine pratique aussi bien que dans le domaine théorique et commercial, et fort de cette expérience que j'ai acquise, durant toute une vie de travail, je puis lui assurer ceci: c'est que si nous pouvions exercer ici dans la province de Québec, le même contrôle que l'on exerce en Australie et en Nouvelle-Zélande, pour la préparation des produits laitiers, les cultivateurs de notre province récolteraient des millions de piastres de plus qu'ils en récoltent, et cela, sans déboursier plus d'argent qu'ils n'en déboursent actuellement, pour le maintien de leurs troupeaux.

Laissez-moi seulement donner un exemple. Nous avons actuellement, une moyenne de production de 4,000 lbs, de lait par vache annuellement, tandis qu'Ontario en a 5,000. Or, si nous pouvions augmenter par la sélection des troupeaux — et pour cela, il faut faire du contrôle laitier par le système du gras, — cette proportion de 4,000 à 5,000 livres, c'est-à-dire avoir, par vache, 1,000 livres de lait de plus, chaque année, cela représenterait, aux prix actuels du beurre et du fromage, dix millions de plus pour les cultivateurs de la province de Québec. C'est beaucoup plus que ce qui serait nécessaire pour passer la crise, et M. C. l'admettra facilement."

Au delà de 600 fabriques. "Pour revenir au système du paiement du lait par le gras, je crois que si tous les cultivateurs veulent y mettre un peu de bonne volonté, il ne se passera pas bien des années avant qu'ils aient réalisé les bons résultats de la nouvelle loi. Je puis bien vous dire qu'il y a actuellement au delà de 600 fabriques, dans la province qui marchent volontairement par le gras, depuis plusieurs années. Les cultivateurs qui les alimentent, — sans que le gouvernement ne soit intervenu, — ont été tellement satisfaits du résultat, que pas une seule de ces 600 fabriques n'est retournée à l'ancien système, après avoir adopté le nouveau."

24

24

24